



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition de régularisation foncière au droit de la Route Départementale 204 à RUSS

Rapport n° CP/2016/288

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités d'acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre d'une régularisation foncière au droit de la Route Départementale 204 en travers de RUSS.

Une vérification cadastrale récente a permis de constater qu'un riverain de la RD 204 en travers de la commune de RUSS est resté propriétaire d'une parcelle de terrain, alors qu'elle est intégrée en fait dans l'emprise de cette route départementale.

Le Département du Bas-Rhin, a sollicité le propriétaire du terrain cadastré en section 3 n° 525/195 avec 0,17 are afin de procéder à la régularisation foncière de cette situation, par un transfert de la parcelle concernée, en vue de son intégration au domaine public routier départemental.

Après avoir recueilli l'accord du propriétaire, l'acquisition par le Département du Bas-Rhin de la parcelle concernée interviendrait à l'euro symbolique et sans versement de prix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'acquérir une parcelle de terrain en section 3 n° 525/195 avec 0,17 are, au titre d'une régularisation foncière au droit de la RD 204 sur le territoire de la commune de RUSS, à l'euro symbolique et sans versement de prix,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY